



*Saint Mitre  
les Remparts*

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2013

**Etaient présents** : Messieurs Mesdames ALIPHAT, QUAGLIATA, DUTHOIT, GOYET, KOESSLER, CARDE, DE RIVAS, BOURCHET, SPIGEL, AMBERTO, MORERA, BRUN, BORJA, DE FIGUEIREDO, LIBES, DELAUZUN, LE BAUT, ALBARELLO, SANTOS, CUENCA, RAGGIRI, LUCCHINI, FRANCOIS, COURNAC.

**Absent avec procuration :**

Monsieur MUTERO donne procuration à Madame QUAGLIATA  
Monsieur BEUILLARD donne procuration à Madame ALIPHAT  
Monsieur BOUVILLE donne procuration à Monsieur LE BAUT  
Monsieur TARTRY donne procuration à Madame DE RIVAS  
Monsieur KINDA donne procuration à Madame COURNAC

Madame QUAGLIATA est nommée secrétaire de la séance.

Le compte rendu de la séance du 07 février 2013 est adopté à la majorité

Groupe "Unis pour St Mitre"	22 voix Pour
Groupe "Saint Mitre pour tous, avec tous"	6 voix Contre
Groupe "Changer le vrai choix"	1 voix Contre

Lecture est donnée des décisions n°2013/001 à 2013/010.

A l'ouverture de la séance, Madame le Maire propose à l'Assemblée qui l'accepte, d'ajouter un point à l'ordre du jour "Constitution de partie civile dans l'affaire des "tags" survenue dans la nuit du 02 au 03 mars 2012".

Puis il est passé à l'ordre du jour.

### **DCM N° 2013/028 – Finances – Reprise anticipée des résultats – Affectation provisoire des résultats de clôture de l'exercice 2012**

**A LA MAJORITE,**

**PREND ACTE** par 22 voix Pour : Groupe "Unis pour St Mitre" et 7 voix Contre : 6 voix Contre : Groupe "Saint Mitre pour tous, avec tous" et 1 voix Contre : Groupe "Changer le vrai choix" des résultats provisoires de clôture de l'exercice 2012 comme suit :

	INVESTISSEMENT EN €	FONCTIONNEMENT EN €
<b>Résultat reporté 2011</b>		
- Excédent	+1 680 863,11	+834 550,21
- Part affectée à l'investissement		-734 550,21
<b>Résultat de l'exercice 2012</b>		
- Déficit	-930 998,91	
- Excédent		+648 913,60
<b>Transfert ou intégration de résultats pour opération d'ordre non budgétaire</b>	+135,62	-109,66
<b>Résultat cumulé de clôture 2012</b>		
- Excédent	+749 999,82	+748 803,9

**CONFIRME** l'affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2012 en recettes au Budget Primitif de l'exercice 2013 ainsi qu'il suit :

- section de fonctionnement compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) : 406 074,20 €
- section d'investissement compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) : 342 729,74 €

**DCM N° 2013/029 – Finances – Budget 2013 – Vote des trois taxes directes locales**

**A LA MAJORITE,**

**FIXE** par 22 voix Pour : Groupe "Unis pour St Mitre" et 7 Abstentions : 6 Abstentions : Groupe "Saint Mitre pour tous, avec tous" et 1 Abstention : Groupe "Changer le vrai choix" les taux d'imposition des trois taxes directes locales pour l'année 2013 comme suit :

Taxes	Pour mémoire Taux 2012	Pour 2013 Taux votés
Taxe d'habitation	16,99 %	16,99 %
Foncier bâti	28,50 %	28,50 %
Foncier non bâti	75,83 %	75,83 %

**DCM N° 2013/030 – Finances– Vote du Budget Primitif 2013 de la commune**

**VOTE** par 22 voix Pour : Groupe "Unis pour St Mitre" et 7 voix Contre : 6 voix Contre : Groupe "Saint Mitre pour tous, avec tous" et 1 voix Contre : Groupe "Changer le vrai choix" le budget primitif 2013 avec reprise anticipée des résultats de clôture de l'exercice 2012 par nature et par chapitre assorti d'une présentation fonctionnelle permettant de classer les opérations par secteur d'activités à des fins d'information et de statistiques tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement :

**Section de fonctionnement en euros**

	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	6 775 717,00	6 567 290,80
Opérations d'ordre	253 429,00	55 781,00
Résultat reporté	/	406 074 ,20
<b>TOTAL</b>	<b>7 029 146,00</b>	<b>7 029 146,00</b>

**Section d'investissement en euros**

	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	4 170 336,37	2 618 843,18
Opérations d'ordre	69 781,00	267 429,00
Restes à réaliser	285 108,63	888 954,00
Résultat reporté	/	749 999,82
<b>TOTAL</b>	<b>4 525 226,00</b>	<b>4 525 226,00</b>

**DCM N° 2013/031 – Finances – Fixation des modalités d'amortissement des subventions d'équipement**

**A L'UNANIMITE,**

**DECIDE DE PROCEDER :**

- à des amortissements linéaires sur une durée de 5 ans lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études
- à des amortissements linéaires sur une durée de 15 ans lorsque la subvention finance des biens immobiliers ou des infrastructures.

**DCM N° 2013/032 – Finances – Attribution d'une subvention d'équipement à la SA d'HLM Phocéenne d'Habitations pour dévoiement d'une conduite d'eau potable  
Construction de logements sociaux aux Emplaniers**

**A L'UNANIMITE,**

**DECIDE** d'accorder le versement d'une subvention d'équipement à la SA d'HLM Phocéenne d'Habitations d'un montant de 14 730,73 euros représentant le tiers du montant total des travaux de dévoiement d'une canalisation d'eau potable pour l'opération de construction des logements sociaux aux Emplaniers.

**CHARGE** Madame le Maire de signer les documents relatifs à cette opération.

**DIT** que la dépense correspondante sera inscrite au budget de l'exercice en cours, article 2042 Subventions d'équipement aux personnes de droit privé.

**DCM N° 2013/033 – Urbanisme – Restructuration de l'ancien Centre de Secours  
Autorisation de dépôt du permis de construire modificatif**

**A L'UNANIMITE,**

**AUTORISE** Madame le Maire à déposer une demande de permis de construire modificatif au nom de la Commune de Saint Mitre les Remparts en vue de l'extension-surélévation de l'Espace Bellefont dans le cadre de la restructuration de l'ancien Centre de Secours.

**DENOMME** le futur bâtiment "Espace Bellefont".

**DCM N° 2013/034 - Marché de maîtrise d'œuvre – Avenant n°1  
Restructuration de l'ancien Centre de Secours**

**A L'UNANIMITE,**

**ADOpte** l'avenant n°1 relatif à l'augmentation du marché de maîtrise d'œuvre conclu le 06 avril 2011 avec le Cabinet LACAILLE LASSUS, Architectes pour la restructuration du Centre de Secours.

**PRECISE** que cet avenant s'établit à la somme de 25 844,00 € HT soit 30 909,42 € TTC

**DIT** que le nouveau montant du marché de maîtrise d'œuvre pour la restructuration de l'ancien Centre de Secours conclu avec le Cabinet LACAILLE LASSUS Architecte s'élève à 82 004,00 € HT soit 98 076,78 € TTC.

**DIT** que la dépense est inscrite au budget de l'exercice en cours.

**DCM N° 2013/035 – Affaires scolaires - Réforme des rythmes scolaires  
Report de la date d'effet de la réforme**

**A L'UNANIMITE,**

**SOLLICITE** une dérogation pour reporter à la rentrée scolaire 2014/2015 la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires.

**CHARGE** Madame le Maire d'en informer le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN).

**DCM N° 2013/036 – Règlement d'utilisation relatif à la mise à disposition ponctuelle de la salle de La Manare**

**A LA MAJORITE,**

**DECIDE** par 22 voix Pour : Groupe "Unis pour St Mitre" et 7 Abstentions : 6 Abstentions : Groupe "Saint Mitre pour tous, avec tous" et 1 Abstention : Groupe "Changer le vrai choix" d'adopter le règlement d'utilisation relatif à la mise à disposition ponctuelle de la salle de La Manare.

*A partir de la délibération n°2013/037, Madame FRANÇOIS quitte la séance et donne procuration à Monsieur LUCCHINI.*

**DCM N° 2013/037 – Tarifs publics communaux – Mise à disposition ponctuelle de la Salle de la Manare – Fixation du tarif de la mise à disposition et du montant de la caution**

**A LA MAJORITE,**

**DECIDE** par 21 voix Pour : Groupe "Unis pour St Mitre" et 8 Abstentions : 1 Abstention : Groupe "Unis pour St Mitre" 6 Abstentions : Groupe "Saint Mitre pour tous, avec tous" et 1 Abstention : Groupe "Changer le vrai choix" de fixer pour la mise à disposition de la salle les tarifs ci-après :

Base de mise à disposition *	2 agents d'accueil Forfait journée	2 agents d'accueil Forfait soirée	1 technicien Forfait par jour	2 techniciens Forfait par jour
250	500	350	325	650

\* La base forfaitaire de mise à disposition s'entend pour l'ensemble de la manifestation quel que soit le nombre de jours.

Le tarif de la mise à disposition varie en fonction de la participation des agents d'accueil et/ou de technicien(s). Cette nécessité est décidée par la Commune en fonction des besoins définis par la fiche technique de la manifestation.

**DIT** que le paiement sera effectué en deux fois par un chèque établi à l'ordre du Trésor Public déposé au service comptabilité de la commune :

- 200 euros d'acompte à la signature de la convention
- Le solde payable 5 jours avant la manifestation.

**DECIDE** de fixer la caution à 1 000 euros payable par chèque établi à l'ordre du Trésor Public qui sera encaissé par le service comptabilité.

**DIT** qu'en cas de dégradation, le montant du devis des réparations sera déduit du remboursement de la caution.

**PRECISE** qu'en cas d'annulation :

Cinq jours avant la manifestation, la totalité du paiement effectué sera remboursée.

Dans les quatre jours précédant la manifestation seul l'acompte ne sera pas remboursé. Le solde et la caution seront remboursés.

**ACCEPTE** de mettre à disposition la salle à titre gracieux aux partenaires institutionnels de la Commune.

**DIT** que les recettes correspondantes seront encaissées par le service comptabilité qui émettra un titre de recettes :

Encaissement de la mise à disposition - code imputation 758

Encaissement de la caution – code imputation 165

**DIT** que tout remboursement sera effectué par mandat administratif

Remboursement de la mise à disposition - code imputation 758

Remboursement de la caution – code imputation 165

**DCM N° 2013/038 – Modification du plan de financement relatif à la demande de subvention auprès du Conseil Général – Etude spécifique à l'activité agricole réalisée par la Chambre d'agriculture - Annule et remplace la délibération n°2012/081 du 19 novembre 2012**

**A LA MAJORITE,**

**SOLLICITE** par 22 voix Pour : Groupe "Unis pour St Mitre" et 7 Abstentions : 6 Abstentions : Groupe "Saint Mitre pour tous, avec tous" et 1 Abstention : Groupe "Changer le vrai choix" l'aide financière du Conseil Général sur le montant total de la mission soit 16 926 € au titre du "Fonds d'assistance aux communes pour l'aménagement et la gestion agricole".

**DIT** que la recette correspondante sera inscrite au budget de l'exercice en cours.

**DIT** que la présente délibération annule et remplace la délibération n°2012/081 du 19 novembre 2012.

**DCM N° 2013/039 – Approbation de l'Acte d'Engagement de subventionnement par le Conseil Régional – Acquisition foncière Impasse Bonfilhon pour la réalisation de logements sociaux et bâtiment d'intérêt public**

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** les termes de l'Acte d'Engagement proposé par le Conseil Régional fixant les conditions de subventionnement régional.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**DCM N° 2013/040 – Demande de subvention au Sénat au titre de la réserve parlementaire Restructuration de l'ancien Centre de Secours – Exercice 2013**

**A L'UNANIMITE,**

**SOLLICITE** une subvention exceptionnelle d'un montant de 30 000 € au titre de la réserve parlementaire du Sénat pour 2013 destinée à financer les travaux de restructuration de l'ancien Centre de Secours.

**PRECISE** que le coût prévisionnel de ces travaux s'élève à 1 178 914 € HT soit 1 409 981,15 € TTC.

**DIT** que la dépense est inscrite au budget de l'exercice en cours.

**DCM N° 2013/041 – Demande de subvention auprès du Conseil Général dans le cadre des travaux de proximité – Travaux relatifs au schéma de rénovation des installations d'éclairage public – Exercice 2013**

**A L'UNANIMITE,**

**SOLLICITE** auprès du Conseil Général une aide de 80% du montant hors taxes pour la réalisation des travaux de proximité ci-après :

- Les travaux relatifs au schéma de rénovation des installations d'éclairage public.

**PRECISE** que le coût prévisionnel des travaux s'élève à 76 699,00 € HT soit 91 732,00 € TTC.

**DIT** que la dépense est prévue au budget de l'exercice en cours.

**DCM N° 2013/042 – Demande de subvention au Conseil Général dans le cadre des travaux de proximité – Travaux relatifs aux changements des dispositifs de chauffage du gymnase et de la Maison de la Jeunesse et du Social – Exercice 2013**

**A L'UNANIMITE,**

**SOLLICITE** auprès du Conseil Général une aide de 80% du montant hors taxes pour la réalisation des travaux de proximité ci-après :

- travaux relatifs aux changements des dispositifs de chauffage du gymnase et de la Maison de la Jeunesse et du Social

**PRECISE** que le coût prévisionnel des travaux s'élève à 47 269,00 € HT soit 56 533,72 € TTC.

**DIT** que la dépense est prévue au budget de l'exercice en cours.

**DCM N° 2013/043 – Demande de subvention au Conseil Général dans le cadre des travaux de proximité - Rénovation et développement du Groupe scolaire Jean Rostand – Exercice 2013**

**A L'UNANIMITE,**

**SOLLICITE** auprès du Conseil Général une aide de 80% du montant hors taxes pour la réalisation des travaux de proximité ci-après :

- travaux de rénovation et de développement du Groupe scolaire Jean Rostand

**PRECISE** que le coût prévisionnel des travaux s'élève à 43 515,00 € HT soit 52 043,94 € TTC.

**DIT** que la dépense est prévue au budget de l'exercice en cours.

**DCM N°2013/044 – Demande de subvention au Conseil Général dans le cadre des travaux de proximité – Travaux de restauration du presbytère de l'Eglise – Exercice 2013**

**A L'UNANIMITE,**

**SOLLICITE** auprès du Conseil Général une aide de 80% du montant hors taxes pour la réalisation des travaux de proximité ci-après :

- travaux de restauration du presbytère de l'Eglise.

**PRECISE** que le coût prévisionnel des travaux s'élève à 44 500,00 € HT soit 53 222,00 € TTC.

**DIT** que la dépense est prévue au budget de l'exercice en cours.

**DCM N°2013/045 – Demande de subvention au Conseil Général dans le cadre des travaux de proximité – Travaux de rénovation et de développement de la crèche Pin'Prunelle – Exercice 2013**

**A L'UNANIMITE,**

**SOLLICITE** auprès du Conseil Général une aide de 80% du montant hors taxes pour la réalisation des travaux de proximité ci-après :

- Les travaux de rénovation et de développement de la crèche Pin'Prunelle.

**PRECISE** que le coût prévisionnel des travaux s'élève à 50 141,50 € HT soit 59 969,23 € TTC.

**DIT** que la dépense est prévue au budget de l'exercice en cours.

**DCM N° 2013/046 – Demande de subvention au Conseil Général dans le cadre des travaux de proximité – Travaux divers de réseaux – Exercice 2013**

**A L'UNANIMITE,**

**SOLLICITE** auprès du Conseil Général une aide de 80% du montant hors taxes pour la réalisation des travaux de proximité ci-après :

- travaux divers de réseaux.

**PRECISE** que le coût prévisionnel des travaux s'élève à 57 600,00 € HT soit 68 889,60 € TTC.

**DIT** que la dépense est prévue au budget de l'exercice en cours.

**DCM N° 2013/047 – Demande de subvention au Conseil Général dans le cadre des travaux de proximité – Divers travaux sur les bâtiments communaux – Exercice 2013**

**A L'UNANIMITE,**

**SOLLICITE** auprès du Conseil Général une aide de 80% du montant hors taxes pour la réalisation des travaux de proximité ci-après :

- divers travaux sur les bâtiments communaux

**PRECISE** que le coût prévisionnel des travaux s'élève à 68 072,50 € HT soit 81 414,71 € TTC.

**DIT** que la dépense est prévue au budget de l'exercice en cours.

**DCM N° 2013/048 – Demande de subvention au Conseil Général au titre du Fonds Départemental d'Aide au Développement Local (F.D.A.D.L.) – Achat de véhicules pour les services techniques municipaux – Exercice 2013**

**A L'UNANIMITE,**

**SOLLICITE** au titre du Fonds Départemental d'Aide au Développement Local (F.D.A.D.L.) l'aide financière du Conseil Général à hauteur de 60% du montant hors taxes de l'acquisition prévue.

**DIT** que le coût prévisionnel de cette acquisition s'élève à 111 789,70 € HT soit 133 700,48 € TTC.

**DIT** que la dépense sera inscrite au budget de l'exercice 2013.

**DCM N° 2013/049 – Demande de subvention au Conseil Général au titre du Fonds Départemental d'Aide au Développement Local (F.D.A.D.L.) – Mise aux normes d'accessibilité et rénovation de la voirie communale – Exercice 2013**

**A L'UNANIMITE,**

**SOLLICITE** au titre du Fonds Départemental d'Aide au Développement Local (F.D.A.D.L.) l'aide financière du Conseil Général à hauteur de 60% du montant hors taxes des travaux de mise aux normes d'accessibilité et rénovation d'une partie de la voirie communale.

**DIT** que le coût prévisionnel de cette acquisition s'élève à 457 992,91 € HT soit 547 759,52 € TTC.

**DIT** que la dépense sera inscrite au budget de l'exercice 2013.

**DCM N° 2013/050 – Demande de subvention au Conseil Général au titre des travaux de sécurité routière – Mise en place de radars pédagogiques – Exercice 2013**

**A L'UNANIMITE,**

**SOLLICITE** auprès du Conseil Général une aide de 80% du montant hors taxes pour la réalisation les travaux de sécurité routière ci-après :

- Mise en place de radars pédagogiques sur deux voies de la commune.

**PRECISE** que le coût prévisionnel des travaux s'élève à 4 428,37 € HT soit 5 296,33 € TTC.

**DIT** que la dépense est prévue au budget de l'exercice en cours.

**DCM N° 2013/051 – Demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance – Acquisition, installation et mise en service d'un dispositif de vidéoprotection – Exercice 2013**

**A L'UNANIMITE,**

**SOLLICITE** auprès de l'Etat au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (F.I.P.D.) dans le cadre de l'acquisition, l'installation et la mise en place d'un dispositif de vidéoprotection sur le parking de l'Europe ainsi qu'à l'entrée Sud de la Ville, une aide à hauteur de 50% du montant de l'opération.

**DIT** que le coût est estimé à 12 784,00 € HT soit 15 289,66€ TTC.

**CHARGE** Madame le Maire de suivre cette opération dans l'intérêt de la commune.

**DIT** que le financement sera inscrit au budget de l'exercice 2013.

**DCM N° 2013/052 – Personnel communal – Transformation d'emplois dans l'intérêt du service public**

**A L'UNANIMITE,**

**PROCEDE** dans l'intérêt du service public à la transformation des emplois ci-après :

\* *Filière Administrative*

Catégorie B

- un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe (IB 347/499) en
- un emploi de rédacteur territorial (IB 325/576)

Catégorie C

- un emploi d'adjoint administratif territorial de 2<sup>ème</sup> classe (IB 297/388)  
en
- un emploi d'adjoint administratif territorial de 1<sup>ère</sup> classe (IB 298/413)
- un emploi d'adjoint administratif territorial de 1<sup>ère</sup> classe (IB 298/413)  
en
- un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe (IB 299/446)

\* Filière Technique

Catégorie A

- un emploi de technicien territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe (IB 404/675)  
en
- un emploi d'ingénieur territorial (IB 379/750)

Catégorie C

- un emploi d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe (IB 297/388)  
en
- un emploi d'adjoint technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe (IB 298/413)

**PRECISE** que ces mesures prendront effet au 1<sup>er</sup> avril 2013.

**DIT** que la dépense sera inscrite au budget de l'exercice 2013.

**DCM N° 2013/053 – Constitution de partie civile dans l'affaire des "tags" survenue dans la nuit du 02 au 03 mars 2012**

**A L'UNANIMITE,**

**AUTORISE** Madame le Maire à se constituer partie civile au nom de la commune de Saint Mitre les Remparts en vue d'obtenir des dommages et intérêts pour l'affaire des "tags" survenue dans la nuit du 02 au 03 mars 2012, appelée à l'audience du 23 mai 2013 au Tribunal Correctionnel d'Aix en Provence.

**AUTORISE** Madame le Maire à défendre les intérêts de la commune et à signer tout acte afférent à ce litige.

La séance est levée à 20h.30.

Le Maire,

Béatrice ALIPHAT